

PC4

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

PC4 Notice

1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, sur le territoire de la commune de Sauzé-Vaussais qui se situe à environ 16 km au Nord-ouest de Ruffec. Sauzé-Vaussais appartient à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Le terrain concerné par le projet de parc photovoltaïque est localisé au lieu-dit « Les Rondes » à environ 1,3 km à vol d'oiseau au Sud-est du centre-bourg de la commune de Sauzé-Vaussais, à proximité directe de la ligne LGV Sud Europe Atlantique Tours Bordeaux. Il s'implante sur la parcelle cadastrale n°52 de la section ZY 52.

Les terrains du projet correspondent, en majeure partie, à l'emplacement d'une zone de transit et de mise en dépôt définitif de matériaux excédentaires et/ou inutilisables issus du chantier de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA). Cette zone a été utilisée entre 2012 et 2015 pour le transit puis le stockage définitif de matériaux.

L'exploitant, suite à ses activités liées au chantier de la LGV SEA, a remis en état le site pour un usage agricole. Le type de sol mis en place après l'exploitation des terrains a fait fortement chuter le pouvoir agronomique de la parcelle, sa mise en valeur agricole pour des productions de vente est devenue très complexe. C'est d'ailleurs pourquoi avant d'être remis en culture fin 2020, le terrain a été mis en prairie pendant 5 ans. Cependant, le rendement de la parcelle est toujours faible. Aujourd'hui, l'emplacement du terrain du projet est certes à vocation agricole mais le terrain n'est plus productif et peut être considéré comme un site dégradé. L'implantation d'une centrale solaire, combinée à des activités agricoles plus adaptées au nouveau type de sol, permettrait de valoriser cet espace.

Le site du projet se situe dans un contexte rural à dominante agricole. La plus proche habitation se situe au lieu-dit La Montée Rouge, à environ 170 m au Nord-est.

Les abords immédiats du site sont délimités par :

- La Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, à l'Est
- La voie communale dite « de Sauzé-Vaussais » au Nord.
- Le chemin rural n°15 de « la Combe à la Montée Blanche », à l'Ouest
- Et enfin, au Sud, il est longé par un chemin agricole, le chemin rural n°14 dit « de Sauzé-Vaussais à la Tuilerie ».

2- Urbanisme

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Sauzé-Vaussais est un Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 13 octobre 2014 avant d'être modifié (modification simplifiée n°1) le 2 mars 2015. Le projet de centrale photovoltaïque correspond à un dispositif de production d'énergies renouvelables, considéré comme une installation d'intérêt collectif/public. Par conséquent, il est compatible avec le règlement du PLU pour les zones A, majeure partie du terrain, et N sous réserve d'une bonne intégration dans le site. Il est également en accord avec les objectifs du SCoT du Mellois en Poitou et du SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Le terrain du projet, en majeure partie, résulte d'un remaniement du sol avec mise en place d'un dépôt définitif de matériaux suite au chantier de construction de la ligne LGV SEA Tours Bordeaux qui, pour rappel, a nécessité l'excavation de millions de m³ de terre tout le long du tracé de la voie. La partie du site profondément remaniée, environ 5 ha dans la partie Est de la parcelle, présente aujourd'hui un

enjeu agricole faible tandis que la partie du site non remaniée, environ 2 ha à l'Ouest de la parcelle, présente un enjeu agricole moyen.

En effet, sur les 5,13 ha à l'Est, bien que l'aptitude agronomique du sol ait un potentiel moyennement bon, les rendements produits sur cette zone ont fortement chuté. L'activité agricole qui semble la plus adéquate pour une synergie avec ce projet agrivoltaïque est l'élevage ovin.

Ensuite, sur la partie Ouest du site, les caractéristiques agronomiques de la zone peuvent permettre une activité agricole seule. Il n'y aurait donc pas de panneaux photovoltaïques pour limiter l'impact du projet sur l'agriculture, cette zone sera entièrement évitée. Afin de mettre en valeur et exploiter les ressources du sol, il est prévu d'implanter un pré-verger. Le pré-verger se caractérisera par l'association d'un verger de conservation de variétés locales où des arbres fruitiers de haute tige sont associés à la prairie naturelle et au pâturage ovin. Ces activités complémentaires constitueraient alors un système agricole productif unique en son genre qui associe pâturage et production de fruits. Sur toute la surface du terrain une prairie naturelle sera implantée, elle sera constituée de plantes garanties 100% locales, naturellement plus résistantes et bienveillantes avec les pollinisateurs, fournies par une association locale, Mémoire fruitière de Charente.

Ainsi, ce projet photovoltaïque sur une zone remaniée issue du chantier de construction de la LGV-SEA Tours Bordeaux, couplé à des activités agricoles durables et locales est compatible avec le PLU en vigueur sur la commune de Sauzé-Vaussais car bien intégré dans l'environnement du site.

Un PLUi est en cours de préparation au niveau de la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Sa durée d'élaboration est estimée à 3-4 ans, il ne devrait donc pas être opposable avant 2025.

3- Réseaux

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

La gestion des eaux pluviales est traitée dans l'étude d'impact jointe au dossier (PC. 11). En phase travaux comme en phase d'exploitation, le projet aura un impact résiduel « Très faible/Négligeable » sur le régime hydrologique local.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

4- Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, ainsi qu'à la réalisation de 4 emplacements pour la mise en place des 2 postes électriques, du poste de livraison et du local de maintenance. L'ensemble de ces opérations sera superficiel et ne dépassera pas quelques dizaines de centimètres de profondeur. Le local maintenance sera posé directement sur le sol.

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira, dans la partie centrale et est de la parcelle concernée, sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 51 325 m²
- Surface des panneaux photovoltaïques : 23 619 m² environ.

La centrale sera équipée de structures fixes, orientées plein Sud et inclinées de 15°. Chaque structure est équipée de 27 modules.

Les modules photovoltaïques, installés sur les 343 structures, seront d'aspect bleuté et d'une puissance unitaire d'environ 550 Wc. Les structures ont une hauteur minimale de 1 m et une hauteur maximale d'environ 2,98 m. Chaque rangée de structure sera espacée d'environ 4 m entre axes des pieux.

La faible hauteur des structures permet au projet d'être facilement occulté par les mesures d'intégration paysagère notamment vis-à-vis de la ligne LGV, et des routes entourant le projet (haie maintenue à l'Ouest, création d'un pré-verger à l'Ouest, mise en place de haies au Nord, à l'Est et au Sud du projet).

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau Gérédis de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, deux postes de transformation et un poste de livraison (d'environ 3,80 m de hauteur) seront implantés sur le site. Un local de maintenance sera également positionné à l'Est du site, afin de permettre de stocker du matériel.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie et conformément aux préconisations du SDIS, deux citernes souples de 60 m³ seront installées au sein du parc photovoltaïque afin que tous les panneaux soient à moins de 400m d'un point d'eau, et des voies de circulation périphériques et pénétrantes seront mises en place.

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour de la centrale, ainsi qu'un réseau de caméra de surveillance. Ces caméras au nombre de 7 reposeront sur un mât métallique de 3,50 m. La clôture de l'installation formera un linéaire de 985 ml pour la centrale. Le pré-verger attenant sera clôturé séparément, par le même type de clôture, le linéaire prévu dans cette zone est de 359,14 ml.

L'enceinte du projet sera accessible depuis le sud, par l'intermédiaire de deux portails d'accès verrouillés de 6 m de large, donnant sur le chemin rural n°14 dit « de Sauzé-Vaussais à la Tuilerie ». Ils permettront l'accès pour l'un à la centrale photovoltaïque et pour l'autre au pré-verger.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (petits mammifères et reptiles), les clôtures seront équipées de passe-faune.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet avec :

- le maintien des haies existantes à l'Ouest,
- la création du pré-verger sur 1,9 ha Ouest de la parcelle,
- la création de haies d'espèces indigènes au Nord, à l'Est et au Sud de la parcelle,
- la mise en place d'une prairie naturelle au sol,
- la mise en place de bardages bois sur les postes électriques.

Ces aménagements permettront de réduire au minimum l'impact paysager vis-à-vis de la LGV-SEA à l'Est et des voies d'accès publiques ceinturant le site au Nord, à l'Ouest et au Sud. La haie, le pré-verger et la prairie naturelle seront aussi un atout sur le volet écologique du projet.

d) Matériaux et couleurs des constructions

Les portails seront de couleur verte (RAL 6005).
La clôture sera de couleur grise. Les poteaux de clôture seront en bois.
Les postes électriques seront en bardage bois.
Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.
Les structures porteuses seront de couleur métallique.
Les voies de circulation seront réalisées en graves.

e) Traitement des espaces libres

Toutes les surfaces au sol, correspondantes aux espaces entre et sous les panneaux ainsi que dans la zone dédiée au pré-verger, seront semées en prairie naturelle constituée de plantes garanties 100% locales, naturellement plus résistantes et bienveillantes avec les pollinisateurs. Une activité d'élevage ovin sera mise en place sur l'intégralité du site. La prairie devra être semée environ 1 an avant l'implantation des panneaux afin que l'éleveur puisse utiliser le site dès la première année d'exploitation de la centrale.

Les 1,9 ha évités à l'Ouest de la parcelle ZY52, deviendront un pré-verger favorable à différentes espèces présentes sur le site. Le pré-verger se caractérisera par l'association d'un verger de conservation de variétés locales où des arbres fruitiers de haute tige sont associés à la prairie naturelle et au pâturage ovin.

La haie à l'Ouest sera maintenue, elle sera complétée par la création d'une haie d'espèces indigènes au Nord, à l'Est et au Sud de la parcelle du projet.

f) Principales mesures d'évitement et de réduction

L'ensemble des mesures prises dans le cadre de ce projet est détaillé dans l'étude d'impact environnementale.

g) Accès au terrain

L'accès au site du projet se fait au Sud du site, depuis la RD 54 par le chemin rural n°14 dit « de Sauzé-Vaussais à la Tuilerie ».

La centrale sera équipée d'une piste de circulation périphérique interne et d'une piste traversante Nord-Sud nécessaire à la maintenance. La piste périphérique aura une largeur de 5 m et la piste traversante de 3 m. Cette dernière permettra d'accéder aux postes électriques.

Des voies externes au parc sont existantes au Nord, Ouest et Sud du site, elles pourront permettre l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie.

a) Propriété foncière

Les parcelles sur lesquelles est envisagé le projet sont des parcelles privées. Un bail emphytéotique sous conditions suspensives a été signé entre le propriétaire et la société URBA 399 afin de permettre le développement, la construction et l'exploitation du parc solaire photovoltaïque.

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

PC5

PLAN DES FACADES

PC5.1 Plan de détails du poste de livraison

PC5.2 Plan de détails du poste de transformation

PC5.3 Plan de détails du local de maintenance

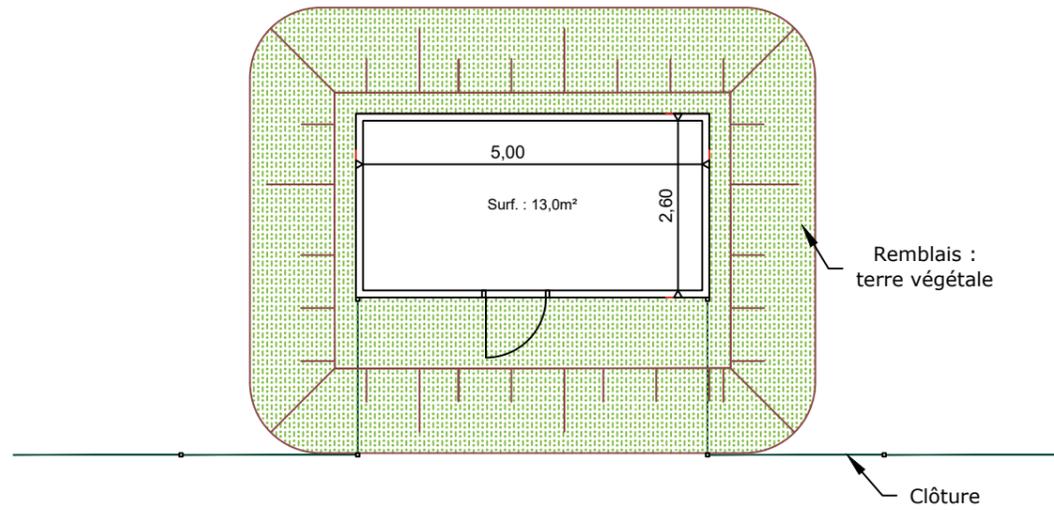
PC5.4 Plan de détails de la clôture et du portail

PC5.5 Plan de détail des caméras de surveillance

PC5.6 Plan et détails de la citerne souple pour sécurité incendie

PC 5.1 - PLAN ET FAÇADES DU POSTE DE LIVRAISON

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

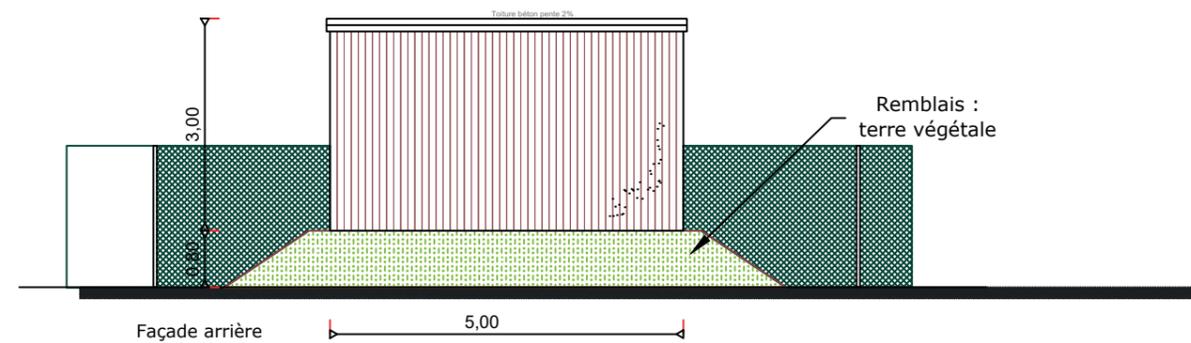
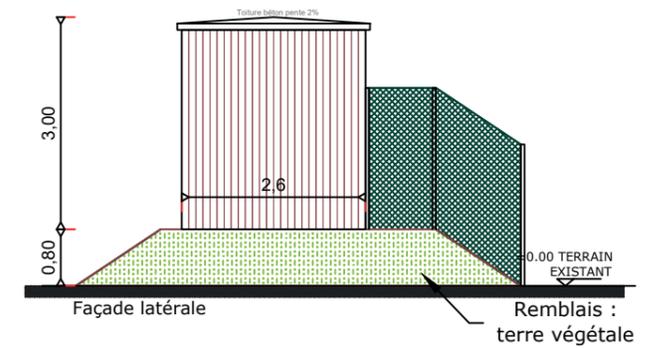
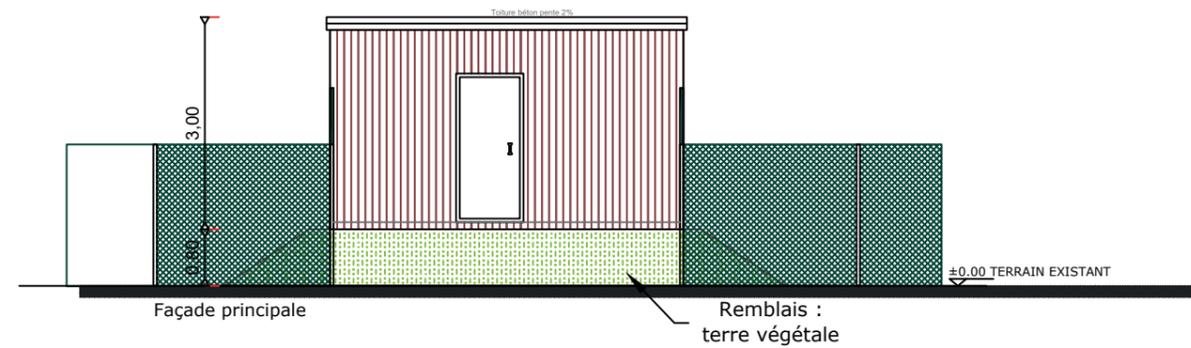
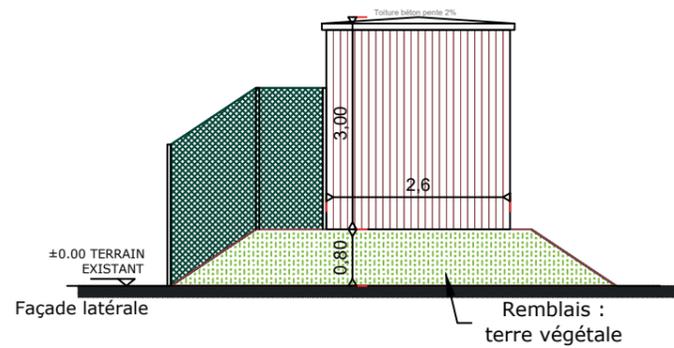


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



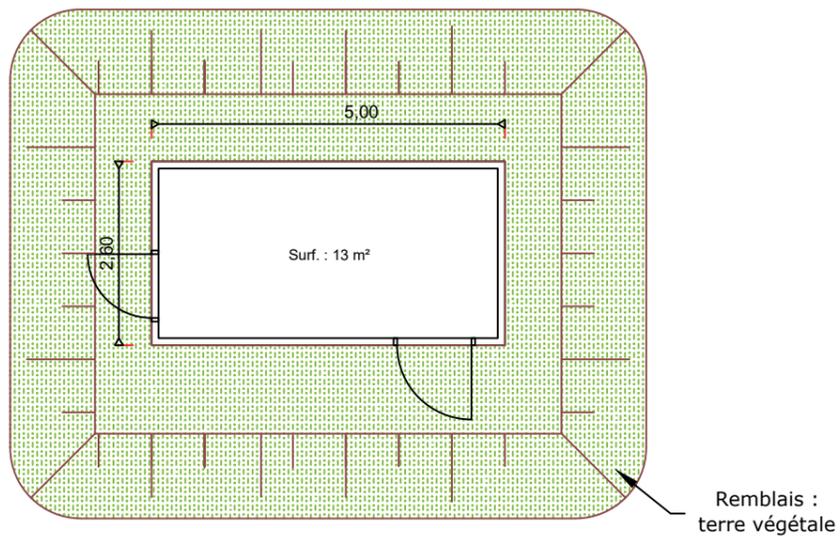
AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

FACADES - Echelle 1:100



PC 5.2 - PLAN ET FAÇADES DES POSTES DE TRANSFORMATION

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

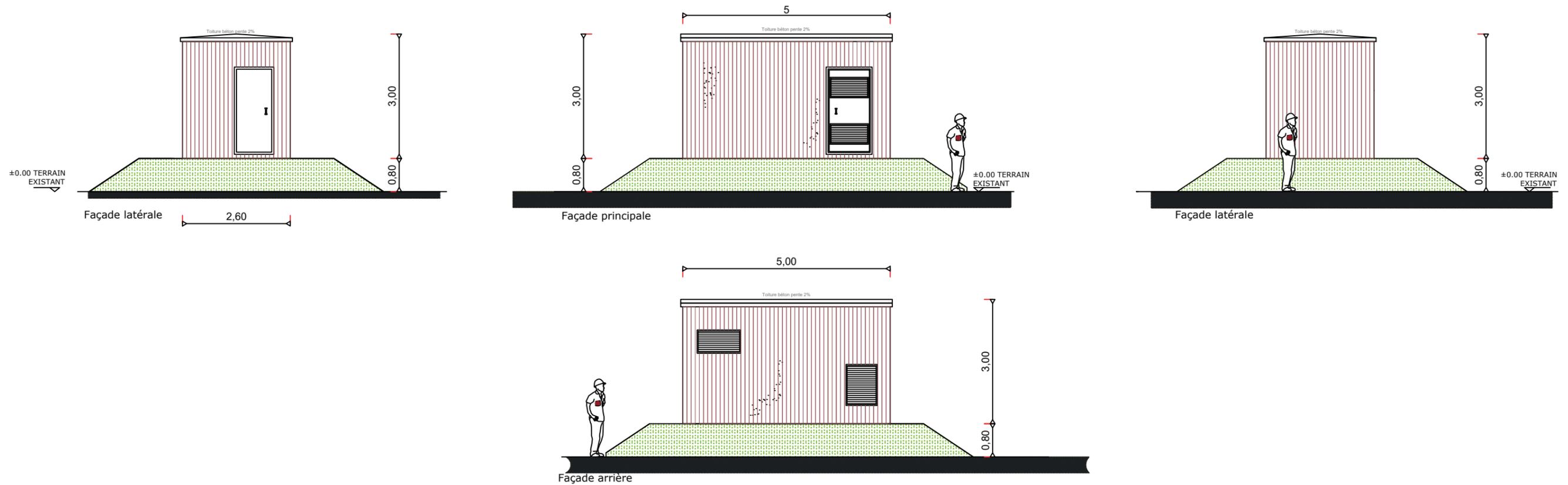


AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



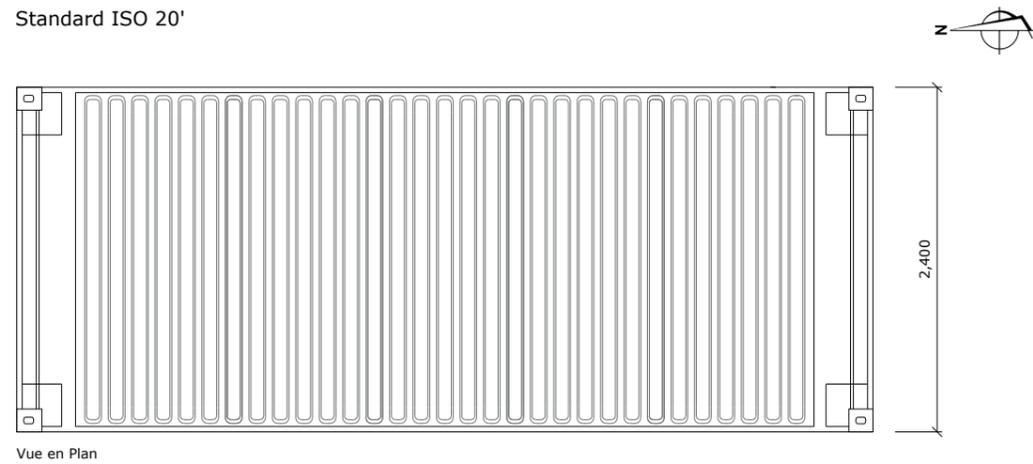
FACADES - Echelle 1:100



PC5.3 - PLAN DE DÉTAIL DU LOCAL DE MAINTENANCE

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:50

Standard ISO 20'

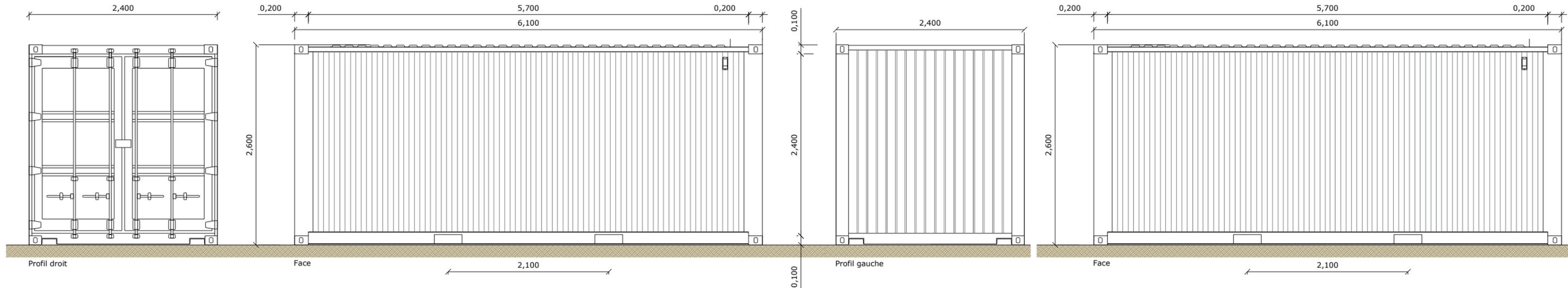


PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

FACADES - Echelle 1:50

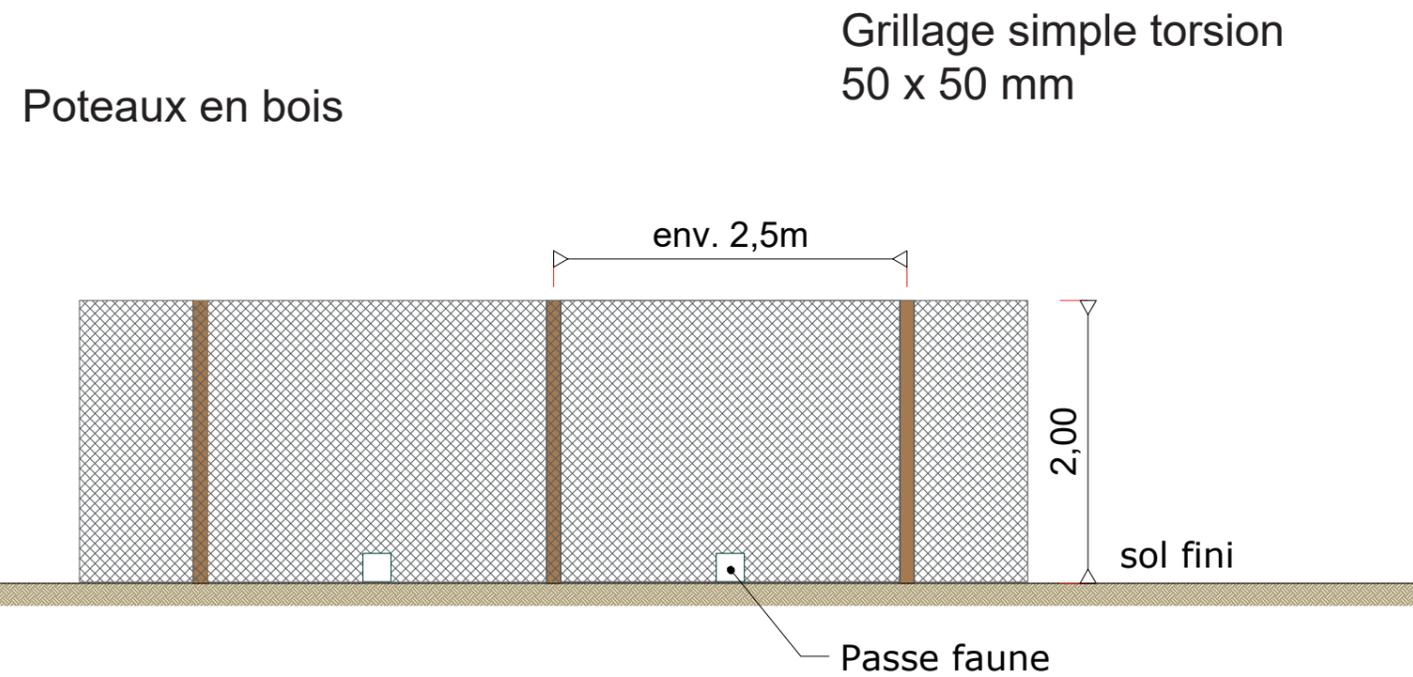


RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 (VERT MOUSSE)

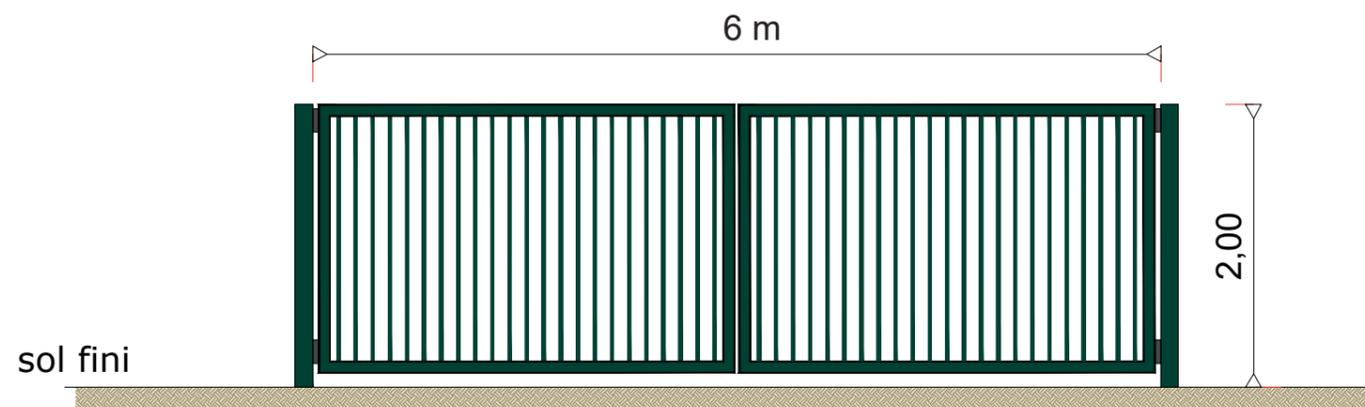
PC5.4 - PLANS DE DÉTAIL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL

DETAILS - ÉLÉVATIONS DU PORTAIL D'ENTRÉE ET DE LA CLÔTURE - échelle 1/40e

PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



RAL DE LA CLÔTURE : GRIS (ACIER)



RAL DU PORTAIL :

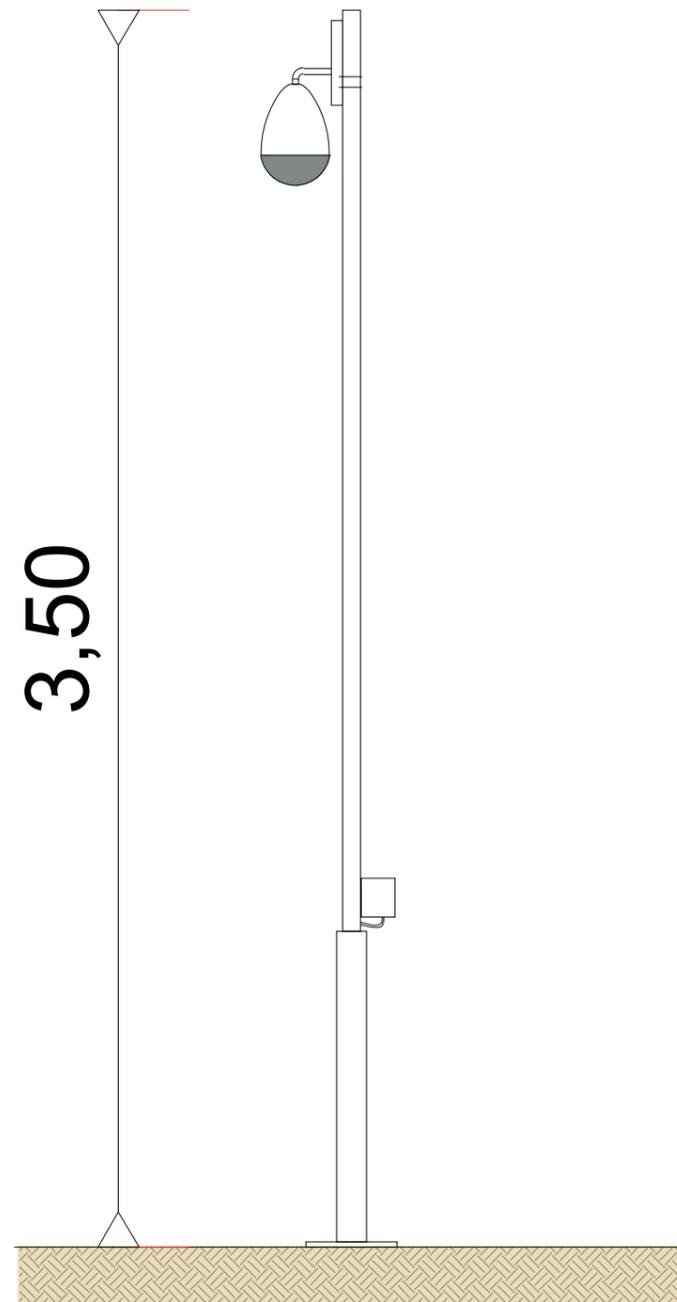
RAL 6005 (VERT MOUSSE)

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence_lyon@2br.fr

PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION



DETAILS - ÉLÉVATIONS DE LA CAMÉRA - échelle 1/40e



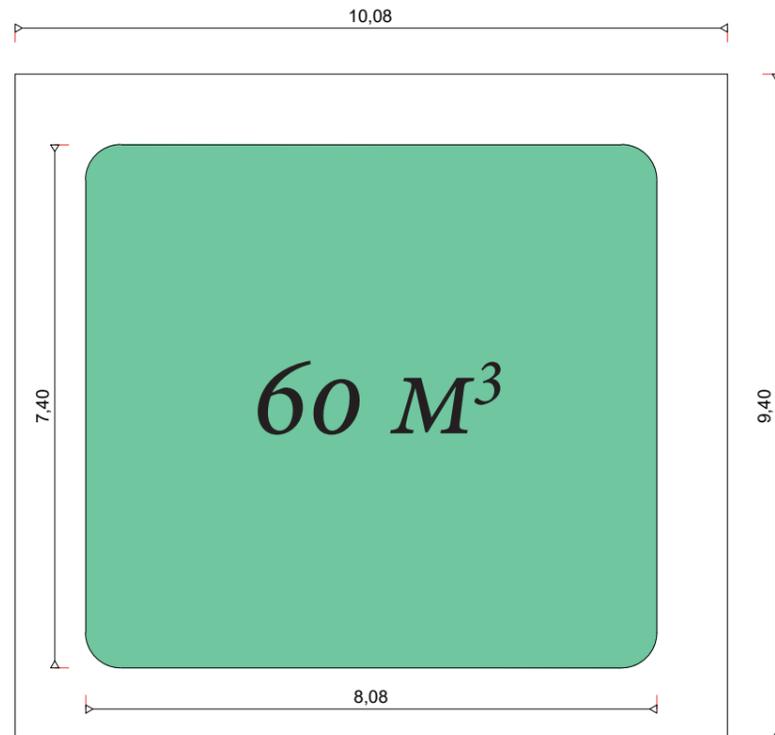
AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582 allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



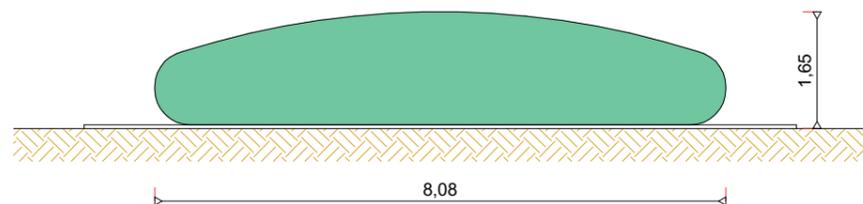
Photographie d'illustration

PC5.6 - PLAN ET DÉTAILS DES CITERNES SOUPLES POUR SÉCURITÉ INCENDIE

DETAILS - PLAN DE LA CITERNE SOUPLE, 60m³ - échelle 1/100e



DETAILS - ÉLÉVATION DE LA CITERNE - échelle 1/100e



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr